

3. Division.

Paris, le 4 jour 1<sup>re</sup> an 11 de la République française.

Bureau  
des Beaux-arts.

Réponse a  
Lettre d

Enregistrement  
à l'arrivée N.º 770  
au Départ N.º 77

Le Ministre de l'Intérieur,

accorde au Cit. Callamand Cit. Citoyen Suisse, Directeur  
et Dupaty de faire  
leur model en marbre de l'École française Des Beaux-arts,  
à Rome.

J'ai reçu, citoyen Directeur, la lettre  
par la quelle vous demandez d'être  
autorisé a permettre aux citoyens  
Callamand et Dupaty, Sculpteurs-  
pensionnaires de l'École de Rome,  
d'exécuter en marbre, de l'á présent,

et au lieu d'une copie d'après  
l'antique, le modèle que le règlement  
ne s'en prescrit de faire que la  
cinquième année de s'en questionner.

Le zèle que font paraître ces  
deux artistes, est très-louable; et  
je vous avoue avec plaisir, citoyen,  
l'autorisation que vous demandez  
en leur faveur.

Votre salut

B. arts,

M. Jozze  
Surve Directeur de  
l'Hotel Suisse aux B. arts

à ROME

